Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
une demande de crédit d'engagement de 31'000 francs pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite votre Autorité afin d'accepter une demande de crédit d'engagement de 31'000 francs en vue de remplacer une tondeuse et permettre ainsi au secteur Voirie, espaces verts d'assurer les prestations et les missions qui lui sont confiées.

2 Développement

L'actuel tracteur tondeuse Iseki SF230 a été acheté dans le courant de l'année 2000 pour un montant de 32'000 francs, ceci dans le but d'entretenir les places de sport de la commune de La Tène. Cette machine a été uniquement utilisée sur les terrains de football jusqu'en 2013.

En 2013, un crédit d'engagement a été voté pour l'achat de divers véhicules de voirie, dont notamment un robot tondeuse pour le terrain de football communal, ainsi qu'un tracteur (Iseki 3215) avec plateau mulching pour la tonte des terrains dévolus au sport et les zones de loisirs que comptent la belle commune de La Tène.

Dès 2013, le tracteur tondeuse Iseki SF230 a alors été utilisé sur les différentes places, au printemps pour le nettoyage des zones vertes et à l'automne pour le ramassage des feuilles mortes.

Cette machine totalise actuellement 2'500 heures au compteur. Elle est équipée d'un bac de 500 litres avec levage hydraulique pour le vidage en hauteur. Le plateau de coupe est de 137 cm. Son moteur diesel cumule une puissance de 24 cv avec 4 roues motrices. Elle n'est pas immatriculée et nécessite d'être transportée par le camion Aebi pour passer d'une zone à l'autre.

Au vu de son âge, l'entretien de ce véhicule coûte environ 800 francs annuellement. En sus, il faut compter sur l'obsolescence programmée des pièces ne nous permettant bientôt plus de remplacer certains éléments. Du point de vue écologique, il va de soi que cette tondeuse pollue beaucoup plus qu'une machine aux normes actuelles. Le siège réglable en hauteur n'est pas plus confortable qu'un karting en pleine course, soit une particularité qui n'est pas sans risque pour la santé des collaborateurs du secteur Voirie, espaces verts.

3.1 Sélection

Le choix d'une marque pour l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse a été basé sur son utilisation future. La préférence d'un modèle par rapport à un autre est faite en rapport à la qualité de coupe, de la quantité de ramassage et pour ses accessoires de tonte en mode mulching.

A noter que la méthode du mulching lors de la tonte consiste à broyer l'herbe en fines particules grâce à la lame de la tondeuse, pour la déposer sur le gazon et ainsi fertiliser naturellement le sol.

Les critères de sélection pour une machine de ce genre sont les suivants :

- boîte de vitesse hydrostatique
- 4x4 enclenchable
- aspirateur collecteur avec vidage en hauteur, contenance (950 litres)
- tondeuse frontale avec plateau de 137 cm
- kit mulching pour tondeuse
- immatriculation du véhicule (déplacement d'une zone à l'autre sans besoin du camion Aebi)

Le tableau comparatif ci-dessous permet d'apprécier les différences entre les machines sélectionnées. Pour des raisons d'équité commerciale entre fournisseurs, nous avons pris l'option de ne pas faire apparaitre les marques et entreprises qui ont participé à cet appel d'offres. Seule la marque Iseki sur laquelle s'est porté notre choix (A) est détaillée au § 3.2, Choix et proposition.

Comparatif des offres	**A**	**B**	**C**
Total brut, TVA (7,7%) incluse	38'420.00	37'410.00	39'040.00
- Reprise tracteur tondeuse SF230 & remise	7'820.00	6'500.00	3'340.00
Expertise	300.00	300.00	300.00
Total net	**30'900.00**	**31'210.00**	**36'000.00**

3.2 Choix et proposition

Comme le véhicule le moins cher peut parfaitement remplir les tâches à attribuer tout en répondant à toutes les normes environnementales actuelles, nous avons l'avantage de soumettre à votre Autorité la proposition d'acquérir une tondeuse de marque Iseki dont vous trouverez ci-dessous les caractéristiques techniques.

Iseki SF 235

- moteur diesel Iseki de 33 cv, 1'498 cm^3, nettoyage automatique du radiateur
- gestion automatique de la transmission 4x4
- transmission hydrostatique
- phares et clignoteurs avants et arrières
- pneus à gazon
- siège confort avec accoudoirs et suspension réglable
- volant réglable
- turbine et coupe frontale (137 cm) entrainées mécaniquement par des embrayages multidisques à bain d'huile
- vidage en hauteur (2.125 m) hydraulique
- kit mulching avec bouton de présélection
- bac collecteur de 950 litres
- garantie 2 ans

3.3 Coût et amortissement

Selon le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la présente dépense est assujettie à un amortissement à hauteur de 20% sur 5 ans.

Comptes des investissements		**CHF**
Dépenses d'investissement		31'000.00
Recettes d'investissement		0.00
Investissement net		**31'000.00**
Charges/Recettes d'exploitation	**Taux**	**Charges(+)/Recettes(-) CHF**
Amortissement	20.00%	6'200.00
+Intérêt sur le capital investi net	1.80%	334.80
Total charges (+) / Recettes (-) nettes		**6'534.80**

La présente demande de crédit figure aux prévisions des investissements 2019.

4 Conclusion

Au vu des arguments évoqués ci-dessus, le Conseil communal vous demande de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après concernant l'acquisition d'un tracteur tondeuse.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 1er avril 2019 LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe : Projet d'arrêté du Conseil général concernant un crédit d'engagement de 31'000 francs pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse

9 mai 2019

Arrêté du Conseil général
concernant
un crédit d'engagement de 31'000 francs pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 1er avril 2019,
Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,
Entendu le rapport de la commission financière,
Entendu le rapport de la commission des travaux publics et des services industriels,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

Crédit :
a) montant

Article premier
Un crédit d'engagement de 31'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse pour le secteur Voirie, espaces verts.

b) amortissement

Art. 2
La dépense sera comptabilisée dans le compte des investissements no. 20190301 et amortie au taux de 20% l'an.

Exécution

Art. 3
Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, Le secrétaire,

N. Chassot P. Mattmann